



# **La vie du citoyen métropolitain au regard du phénomène transfrontalier**

## **Volume 3**

### **Dispositif de suivi et d'évaluation**

**POUR UNE METROPOLE TRANSFRONTALIERE**

Lors de l'assemblée générale du CODEV du 11 décembre 2018, un consensus sur les travaux à engager s'est établi autour de la question transfrontalière, question qui n'apparaissait pas comme pleinement prise en compte dans le cadre de la construction de la nouvelle Métropole. Aucune commission, aucune vice-présidence n'avait en charge cette question.

Le groupe de travail s'est attaché à répondre à deux problématiques.

L'une visait à faire un état des lieux concernant les forces et freins en place autour des questions de coopération transfrontalière.

L'autre posait la question de l'impact du travail frontalier sur le travailleur lui-même, sur le territoire métropolitain, sur les concurrences qu'induit la puissance économique du Luxembourg, notamment les problèmes de recrutement des entreprises lorraines, les difficultés dans les transports publics, le prix des logements, l'attractivité de la métropole pour les Luxembourgeois. Il était pour cela opportun de chercher à caractériser le travailleur frontalier de la Métropole.

Le premier volume remis en juillet 2020 a établi un diagnostic quantitatif et qualitatif du phénomène frontalier en Métropole et mis en exergue les opportunités et difficultés de cette problématique.

Le second volume, présenté en Conseil Métropolitain en mai 2021, s'est attaché à tirer les enseignements majeurs du diagnostic, à proposer un cadre stratégique pour faire évoluer la politique métropolitaine au regard du phénomène frontalier à adresser aux élus de Metz-Métropole un ensemble de proposition d'actions concrètes.

La qualité des échanges lors de cette présentation illustre la volonté de l'ensemble des conseillers métropolitains, ayant participé à ces débats, de voir ce phénomène frontalier mieux pris en compte dans le Projet Métropolitain et l'ensemble des politiques conduites par la Métropole.

Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été engagées pour mettre en évidence le caractère transfrontalier spécifique du territoire de Metz Métropole. Leur caractère souvent municipal gagnera en impact à s'élargir au niveau métropolitain.

Le troisième volume du rapport du CODEV concernant l'impact du phénomène frontalier sur le territoire métropolitain concerne le suivi et l'évaluation de nos propositions.

La démocratie participative est un remède possible à la crise de défiance qui touche la sphère politique. Il s'agit de recréer des liens entre la société civile et les institutions. Ce renforcement de la démocratie participative à travers une institution qui privilégie l'indépendance dialoguante et la construction de ses propositions et prospectives dans un consensus, constitue l'une des chances pour renforcer la légitimité de la démocratie électorale auprès des citoyens.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur les principes inscrits dans le cadre de coopération, unanimement approuvé en conseil communautaire, et les instances qu'il prévoit, que le suivi et l'évaluation des préconisations du CODEV pourront être réalisés.

La décision de mise en œuvre, d'engager les moyens nécessaires appartient aux élus du suffrage universel. Le CODEV apporte en amont ses analyses, réflexions prospectives et propositions d'actions en s'appuyant sur les avis citoyens.

La démarche de suivi et d'évaluation conduite par le CODEV ne vise pas à distribuer des « bons et des mauvais points » mais à mesurer, comprendre, expliquer les façons dont les propositions du CODEV ont été prises en compte, ont pu ou n'ont pas pu être mises en œuvre. C'est une approche qui permet au bureau du CODEV d'assurer un retour naturel, réfléchi et argumenté vers les citoyens qu'il représente.

Ce volume 3 reprend les grands axes du rapport, les constats et objectifs proposés par le CODEV, les actions qu'ils soutendent.

Il précise les actions selon lui à mettre en place, leur degré de priorité et, au vu de leur nécessaire transversalité, suggère les éléments de l'exécutif et de l'administration concernés.

Le tableau ci-après décrit ces éléments.

Le CODEV proposera périodiquement que les instances définies dans le cadre de développement travaillent à partir de cet outil pour produire des éléments de suivi et d'évaluation.